

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2017

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Mezenc Loire Meygal a actualisé ses statuts lors du conseil communautaire du 22 juin 2017. Chaque commune doit se prononcer sur cette décision. Le conseil municipal à l'unanimité accepte les nouveaux statuts.

APPROBATION DE L'ACTUALISATION DES STATUTS DU SEAVR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat d'eau et d'assainissement du velay rural a actualisé ses statuts lors de sa réunion du 15 février 2017. Ces nouveaux statuts intègrent l'arrêté préfectoral relatif à la communauté d'agglomération du Puy en Velay ainsi que la modification du périmètre des EPCI de départements voisins. Le conseil municipal accepte les nouveaux statuts.

ADHESION DE LA COMMUNE DE LISSAC AU SEAVR

Le syndicat a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Lissac le 20 juin 2017. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la décision syndicale.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle que le Receveur assure un rôle de conseil lui ouvrant droit à une indemnité. Cette indemnité s'établit à 325.75€ net. Le conseil municipal après délibération décide à la majorité d'accorder ces indemnités au titre de l'année 2017.

ECOLE DE VTT MEZENC LOIRE SAUVAGE

Une école de VTT a été créée en 2016 au sein du bureau Montagne Guide Nature Randonnée. Cette école souhaite diversifier ses activités et proposera des actions dans nos écoles en 2017-2018. Afin de réaliser son projet, l'école doit obtenir des aides du bloc communal pour prétendre à des fonds européens. Monsieur le Maire propose d'octroyer une aide exceptionnelle de 500€ après avoir signé une convention avec la Région qui a la compétence. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer la subvention et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Région.

DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

Dépenses 011 (charges à caractère général) -	- - 20 000€
Dépenses 66 (charges financières)	+ 20 000€
Dépenses 21 (immobilisations corporelles) -	- 2 000€
Dépenses 204 (subventions d'équipement versées)	+ 2 000€

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

- Travaux d'extension du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que des travaux d'extension du réseau d'eau potable sont nécessaires pour de nouvelles constructions à Narbonne. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la réalisation des travaux par le syndicat et la participation financière de la commune.